

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration d'Entreprendre Sherbrooke tenue le 26 mars 2025 à 13 h 30 par vidéoconférence Teams.

SONT PRÉSENTS

- Jean-François Lalonde, président
- Louis-André Neault, vice-président
- Hélène Pelletier, trésorière
- Nancy Marcotte, secrétaire
- Geneviève Bernier
- Marc-André Casault
- Katia Cyr
- Samuel Nadeau
- Pierre Pomerleau
- Marc-Antoine Samson
- Philippe Cadieux, observateur

SONT EXCUSÉS

- Pascale-Maude Gosselin
- Étienne Villeneuve
- 2 postes vacants

INVITÉS

- Audrey Bellegarde, coordonnatrice aux communications du Service des communications et de l'expérience citoyenne de la Ville de Sherbrooke
- François Leduc, directeur général, Entreprendre Sherbrooke
- Julie Lachapelle, adjointe de direction, Entreprendre Sherbrooke

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Jean-François Lalonde ouvre l'assemblée à 13 h 35 et souhaite la bienvenue aux administrateurs.

2. PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Jean-François Lalonde et Nancy Marcotte agissent respectivement à titre de président et de secrétaire d'assemblée.

3. AVIS DE CONVOCATION ET QUORUM

L'avis de convocation ayant été envoyé à tous les administrateurs en respect des règlements et la majorité des administrateurs étant présents, la réunion est déclarée valablement constituée.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-20250326-013 Il est résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Audrey Bellegarde est invitée à rejoindre l'assemblée pour le point suivant.

5. STRATÉGIE DE L'IMAGE DE MARQUE UNIFIÉE

CONSIDÉRANT QU' à la suite de la réforme économique entreprise par la Ville de Sherbrooke, une démarche d'uniformisation des marques pour les secteurs du développement économique, de l'attractivité territoriale et du centre-ville a été entamée par le Service du développement économique, en collaboration avec Entreprendre Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QU' un mandat a été confié à l'agence créative intégrée Beauvoir pour développer une stratégie de l'image de marque unifiée;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle marque promotionnelle permettra de s'assurer de répondre aux besoins et aspirations des différents publics;

CONSIDÉRANT QUE les principaux objectifs visés par cette unification sont :

- la cohérence entre toutes les marques liées au rayonnement;
- de positionner le développement économique de Sherbrooke sur les scènes locale, nationale et internationale;
- d'apporter de la cohésion entre les différentes marques et éviter toute confusion (institution, centre-ville, développement économique, tourisme, Entreprendre Sherbrooke, etc.);
- de faciliter la compréhension du public et optimiser les stratégies de communication;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice aux communications de la Ville de Sherbrooke, Audrey Bellegarde, présente aux administrateurs d'Entreprendre Sherbrooke les résultats de la stratégie de l'image de marque unifiée;

CA-20250326-014 Il est résolu à l'unanimité

D'accepter la proposition de la stratégie de l'image de marque unifiée telle que présentée en tenant compte des commentaires émis par les administrateurs.

Audrey Bellegarde quitte l'assemblée.

6. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ET APPEL DE CANDIDATURES POUR DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'assemblée du 19 février dernier, des précisions devaient être apportées au niveau de l'interprétation des règlements généraux en lien avec l'élection des administrateurs à prévoir à l'assemblée annuelle du 23 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE le président, Jean-François Lalonde, a eu une discussion à ce sujet avec deux administratrices du CA qui sont respectivement avocate de profession et administratrice de sociétés certifiée en gouvernance (ASC, C. Dir), soit Nancy Marcotte et Katia Cyr;

CONSIDÉRANT QUE les règlements généraux stipulent aux articles suivants :

- F.4 Élection
« Sauf disposition contraire de l'acte constitutif, les administratrices et les administrateurs sont élus à une majorité des voix exprimées lors de l'assemblée annuelle des membres actifs de la Corporation. »

- F.6 Durée du mandat
« La durée du mandat des administratrices et des administrateurs est de deux (2) ans ou jusqu'à ce que leurs remplaçantes ou remplaçants aient été élu.e.s ou nommé.e.s. Une administratrice ou un administrateur sortant est rééligible. Toutefois, ces personnes ne peuvent être en fonction que pour une période maximale de huit (8) ans. »
- F.9 Vacances
« Devient automatiquement vacant le poste d'une administratrice ou d'un administrateur qui :
 - a) décède;
 - b) démissionne de son poste, à compter du moment où cette démission prend effet;
 - c) est révoqué conformément à la Loi ou aux règlements;
 - d) cesse de posséder les qualifications requises pour être administratrice ou administrateur. » ;

Pierre Pomerleau quitte l'assemblée.

CA-20250326-015 Il est résolu à l'unanimité

- Que les membres de la Corporation procèdent à la nomination des administrateurs lors de l'assemblée annuelle du 23 avril 2025;
- Que les administrateurs procèdent à l'élection des dirigeants (président, vice-président, trésorier et secrétaire) lors de l'assemblée ordinaire qui suivra l'assemblée annuelle;
- De confier au comité exécutif les mandats suivants :
 - réviser les règlements généraux afin de les rendre plus explicites en ce qui a trait aux élections des administrateurs;
 - publier l'appel public de candidatures en vue de l'assemblée annuelle du 23 avril 2025.

7. SESSION À HUIS CLOS – SANS LA DIRECTION

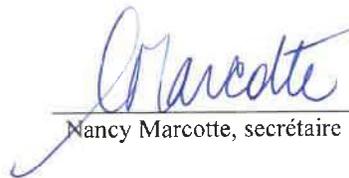
Les administrateurs ne procèdent pas à huis clos.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 15.



Jean-François Lalonde, président



Nancy Marcotte, secrétaire

**Assemblée ordinaire du conseil d'administration
du 26 mars 2025 à 13 h 30**

Par vidéoconférence Teams



ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de l'assemblée – 1 min.**
2. **Président et secrétaire d'assemblée (information) – 1 min.**
3. **Avis de convocation et quorum (information) – 1 min.**
4. **Adoption de l'ordre du jour (décision) – 1 min.**
5. **Stratégie de l'image de marque unifiée (décision) – 45 min.**
6. **Élection des administrateurs et appel de candidatures pour de nouveaux administrateurs (décision) – 45 min.**
7. **Session à huis clos – sans la direction – 1 min.**
8. **Levée de l'assemblée**

